

ANGOLA

ENJEU

La situation des droits de la personne s'améliore lentement à mesure que la paix s'étend dans le pays, mais elle est loin de rencontrer les normes internationales.

CONTEXTE

L'année 1996 a vu l'application lente et difficile des accords de paix de Lusaka. Le cantonnement des soldats de l'UNITA et des forces armées (y compris la police d'intervention rapide) a finalement été complété, et l'intégration de 26,000 soldats de l'UNITA dans les Forces Armées Angolaises a considérablement avancé. On s'attend à ce qu'un gouvernement d'unité nationale et de réconciliation, avec la participation de l'UNITA, soit mis en place en janvier 1997. Le MPLA et l'UNITA ont été tous deux responsables de violations des termes des accords de paix, mais ont également oeuvré ensemble pour empêcher un retour à la guerre civile qui a fait plus de 500,000 morts depuis 1975, en grande partie parmi des civils.

Dans cet état de paix précaire, les populations civiles ne sont plus la cible d'attaques militaires, d'où une amélioration sensible du droit à la vie. Le droit à l'intégrité de la personne est beaucoup moins respecté. Les 10 millions de mines antipersonnelles ont fait de l'Angola un des pays au plus haut taux de mutilés, dont un grand nombre d'enfants, de femmes, de paysans. Comme les mines peuvent faire des victimes pendant de longues années, elles constituent une atteinte durable à la sécurité physique des gens. Le banditisme représente une autre menace. Vu le retard dans le processus de démobilisation, bien des soldats désœuvrés et peu ou pas payés ont recours au harcèlement, au pillage, à l'extorsion, aux enlèvements. On soupçonne parfois la police d'agir de concert avec des groupes de bandits. Dans des régions du pays, l'ordre public s'est totalement effondré.

Il y a de nombreuses restrictions à la liberté de mouvement, en partie à cause des mines, en partie à cause des réticences de l'UNITA et du MPLA à permettre aux gens de passer dans les régions contrôlées par l'adversaire. Moins du quart des quelque 1,2 millions de réfugiés ont regagné leur région d'origine. Ces restrictions à la liberté de mouvement nuisent sérieusement à l'exécution de divers programmes d'aide humanitaire.

La nouvelle constitution de 1991 reconnaît les grands droits civiques, politiques et économiques ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire. Cependant, cette constitution n'est pas appliquée dans les régions contrôlées par l'UNITA, et l'est très mal dans celles sous le contrôle du gouvernement, faute de capacité institutionnelle, aggravée par le comportement souvent arbitraire de la police. La discrimination pour des raisons ethniques est d'autant plus vive que la division du pays suit de beaucoup des lignes tribales, les Mbundu appuyant en majorité le gouvernement tandis que les Ovimbundu font masse autour de l'UNITA. On remarque toutefois une légère avance sur le plan de la tolérance mutuelle entre les deux grandes formations politiques.

La piètre situation économique empêche l'exercice de la plupart des droits économiques, sociaux et culturels. La situation de la presse demeure mauvaise, avec le harcèlement régulier de journalistes, allant jusqu'au meurtre. Des journalistes ont été attaqués non seulement pour